



## Communiqué

Date: 30.06.2021

---

# Retour à la normalité budgétaire: le Conseil fédéral adopte un budget équilibré pour 2022

**Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté les montants indicatifs du budget 2022 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2023-2025. Après deux années pendant lesquelles le budget a été grevé par des dépenses élevées dues au COVID-19, une normalisation se dessine également dans la politique budgétaire. Dans le budget ordinaire, le Conseil fédéral prévoit un résultat équilibré. Si l'on ajoute les dépenses extraordinaires générées par les effets à long terme du COVID-19 et les recettes extraordinaires provenant de la distribution additionnelle de la Banque nationale suisse (BNS), le budget présente un excédent de 0,6 milliard.**

Dans le budget ordinaire, les recettes et les dépenses prévues en 2022 s'élèvent respectivement à 77,1 milliards. Il en résulte un solde de financement équilibré. Le frein à l'endettement autoriserait un déficit de 0,6 milliard en raison de la sous-utilisation des capacités de production de l'économie. Conformément aux prévisions économiques positives, les principales sources de recettes de la Confédération enregistrent de bons résultats, notamment la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt fédéral direct.

À ce jour, des dépenses de l'ordre de 1,2 milliard sont prévues en 2022 pour faire face à la crise du coronavirus. En 2022, les dépenses les plus importantes liées à la pandémie (vaccins et pertes sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19) seront soumises au Parlement comme dépenses extraordinaires pour la dernière fois. La distribution supplémentaire de la BNS sera elle aussi comptabilisée dans le budget extraordinaire conformément à la décision du Conseil fédéral visant à réduire la dette due au COVID-19. Dans l'ensemble, le budget fédéral enregistre un déficit de financement de 0,6 milliard.

Le Conseil fédéral part du principe qu'il soumettra en automne au Parlement une demande de dépenses supplémentaires pour faire face aux effets à long terme du COVID-19 (tourisme, santé, transports) par la voie d'une annonce tardive relative au budget. Il prévoit d'atteindre l'équilibre budgétaire au cours des années du plan financier 2023 à 2025, sans toutefois bénéficier d'une marge de manœuvre pour des dépenses supplémentaires.

*Aperçu du budget 2022 et du plan financier 2023-2025*

<i>En milliards de francs</i>	<b>B 2022</b>	<b>PF 2023</b>	<b>PF 2024</b>	<b>PF 2025</b>
<b>1 Recettes ordinaires</b>	<b>77.1</b>	<b>79.3</b>	<b>80.6</b>	<b>82.2</b>
2 Facteur conjonctuel	1.008	1.003	1.001	1.000
3 Plafond des dépenses du frein à l'endettement	77.7	79.5	80.7	82.2
<b>4 Dépenses ordinaires</b>	<b>77.1</b>	<b>79.1</b>	<b>80.8</b>	<b>82.1</b>
<b>5 Solde de financement ordinaire [1-4]</b>	<b>0.0</b>	<b>0.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.1</b>
6 Solde conjoncturel autorisé [1-3]	-0.6	-0.2	-0.1	0.0
<b>7 Solde structurel [3-4]</b>	<b>0.6</b>	<b>0.4</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.1</b>
8 Recettes extraordinaires	1.5	1.4	1.4	1.4
9 Dépenses extraordinaires	1.0			
<b>Solde de financement (5+8-9)</b>	<b>0.6</b>	<b>1.6</b>	<b>1.2</b>	<b>1.5</b>

Les chiffres étant arrondis, d'éventuels écarts peuvent apparaître dans les résultats.

Au cours de l'été, le Département fédéral des finances mettra au point le message sur le budget 2022 avec PITF 2023-2025. Ce message et les chiffres détaillés seront publiés à la fin du mois d'août 2021.

**Renseignements:** Philipp Rohr, responsable de la communication de l'AFF  
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

**Département responsable:** Département fédéral des finances DFF

Sous [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Dépenses et recettes prévues au budget 2022